



LIVRET D'ACCUEIL

DE L'HEBERGEMENT TEMPORAIRE

Ce livret d'accueil est réalisé à votre intention vous permettant d'obtenir toutes les informations utiles en vue de votre séjour au Village Répit Familles Touraine, situé sur la commune de Fondettes. Il vous est remis dès votre demande d'inscription. Vous disposerez de tous les éléments pour prendre votre décision et celle de votre « aidant », afin que le moment de répit envisagé ensemble puisse se concrétiser.

Toute l'équipe du Village Répit Familles Touraine se fait une joie de vous accueillir et mesure l'importance que revêt pour vous ce séjour à ses côtés. Tout sera mis en œuvre pour que la promesse innovante de répit portée par le concept Vacances Répit Familles soit tenue.



Ce document est élaboré conformément au Code de l'action sociale et des familles et à la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale. Plus précisément, son contenu reprend les dispositions de la circulaire n° 138 DGAS du 24 mars 2004 relative à la mise en place du livret d'accueil prévu à l'article L. 311-4 du C.A.S.F.

Il a été approuvé par le Conseil d'administration de l'Association les Fondettes Village Répit Familles Touraine.

SOMMAIRE

1 – L’Etablissement

1.1 - Le statut juridique

1.2 - La capacité d’accueil

1.3 - Le public accueilli

1.4 - Les locaux

1.5 - L’équipement

1.6 - Les instances

1.7 - La sécurité

2 - Votre confort

2.1 – Votre chambre

2.2 - Le téléphone

2.3 – Le linge

3 – Votre Bien- être

3.1 – Les services

3.2 - La restauration

3.3 - L’animation

3.4 – La piscine, le SPA et la remise en forme

4 – Votre santé

4.1 – L’accompagnement d’un Médecin

4.2 - L’équipe soignante

4.3 – Les soins de nursing

4.4 – Les intervenants para médicaux

5 – La constitution du dossier

6 – Vos interlocuteurs

Une fiche d'information spécifique, disponible à l'accueil et dans votre chambre, recense tous les horaires qui rythment la vie de votre Village Répit Familles Touraine

La charte des droits et libertés des personnes accueillies ainsi que le règlement de fonctionnement sont joints à ce livret d'accueil.

1 - L'Etablissement

1.1 Le statut juridique

Le Village Répit Familles Touraine est exploité par l'Association Les Fondettes Village Répit Familles Touraine, association dite Loi 1901, à but non lucratif.

Il se caractérise par l'exploitation, **SOUS FORME INNOVANTE, D'UNE STRUCTURE D'ACCUEIL TEMPORAIRE POUR PERSONNES AGEES DEPENDANTES DE 60 ANS ET PLUS, ET ASSOCIANT PARALLELEMENT UN SEJOUR DE VACANCES POUR LEURS AIDANTS NATURELS.**

Il appartient à la catégorie des établissements sociaux et médico-sociaux tels que définis dans la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale et dispose pour se faire d'une autorisation de fonctionnement médico- sociale autour de 26 places d'Hébergement temporaire délivrée conjointement par l'Agence Régionale de Santé du Centre et le Conseil Général d'Indre et Loire.

1.2 La capacité d'accueil

Dans le contexte de sa double activité qui lui permet de gérer le concept Vacances Répit familles d'accueil conjoint des aidants et des aidants l'Etablissement dispose :

- De 26 places d'Hébergement temporaire, mises en œuvre en fonction de la demande exprimée. La souplesse de l'organisation permet ainsi de prendre en charge la personne âgée dépendante soit en chambre seule soit en structure partagée avec son aidant
- De 52 lits relevant de l'activité Touristique. Certaines chambres sont susceptibles en raison de leur configuration de permettre l'accueil de familles avec enfant.

1.3 Le public accueilli

Les places d'hébergement temporaire sont réservées aux personnes âgées dépendantes de plus de 60 ans qui vivent à leur domicile. Elles sont nécessairement accompagnées de leur aidant naturel pour accéder ensemble à un séjour de répit que favorise la prise en compte des deux contraintes suivantes :

- Pas de rupture physique entre Aidant et Aidé qui sur le même lieu dans une prise en charge différenciée prennent du bon temps ensemble
- Sécurité de la prise en charge de l'aidé par des professionnels dans une organisation médico-sociale dédiée.

Les aidants sont eux considérés comme des vacanciers ordinaires qui utilisent les structures d'un village de vacances.

1.4 Les locaux

Edifié en 1989 sur un terrain de 12.000 M² environ, le bâtiment se développe sur 3 niveaux sur une surface totale de plus de 3.000 M². Il est possible à partir de n'importe quel point de la structure de rejoindre n'importe quel autre point sans « mettre le nez dehors », ce qui permet une utilisation optimale des équipements tout au long de l'année.

Les 42 unités d'hébergement, quelle que soit leur localisation, ont toutes une superficie au moins égale à 22 M². Deux ascenseurs desservent les niveaux supérieurs.

Pour organiser ses activités et animations l'Etablissement dispose, hors équipements fixes, de plus de 250 M² de surfaces au travers de 6 salles de formats différents variant de 100M² pour la plus grande à 24 M² pour la plus petite.

Deux salles de restaurant permettent la prise des repas soit dans le cadre protégé de la structure médico- sociale intégrée, soit dans la salle à manger générale en compagnie de son aidant. Le choix peut être exercé repas par repas, sans caractère systématique.

Une piscine, une salle de remise en forme, une salle de bain adaptée, un cabinet de massage, une bibliothèque, une salle d'activité à libre accès complètent les surfaces dédiées aux activités collectives ou individuelles.

1.5 L'équipement

Afin de prendre en compte les différents niveaux d'autonomie de ses résidents, la structure est dotée d'équipements spécifiques privilégiant le confort et facilitant la mobilité :

Fauteuils de repos gériatriques,
Chariots douche,
Chaises de douche
Lèves-personnes,
Baignoires adaptées
Dispositif de mise à l'eau pour piscine et spa

1.6 Les instances de participation des usagers

En raison de la nature même de la prestation proposée par la structure, hébergement temporaire avec une durée moyenne de séjour de l'ordre de 14 jours, l'instance de participation du Village Répît Familles Touraine prendra la forme d'un Groupe d'Expression.

Composé par des personnes aidés et des aidants accueillis, des membres de l'équipe médico-sociale et des membres de l'équipe tourisme et des représentants de l'Association, l'ordre du jour du groupe d'expression prévoit « de recueillir son avis et ses propositions sur toute question intéressant le fonctionnement de l'établissement ou du service notamment sur l'organisation intérieure et la vie quotidienne, les activités, l'animation socioculturelle et les services thérapeutiques, les projets de travaux et d'équipements, la nature et le prix des services rendus, l'affectation des locaux collectifs, l'entretien des locaux, les relogements prévus en cas de travaux ou de fermeture, l'animation de la vie institutionnelle et les mesures prises pour favoriser les relations entre ces participants ainsi que les modifications substantielles touchant aux conditions de prises en charge. »

On pourra, compte tenu des modalités d'accès au séjour, y aborder des questions comme les modalités de préparation de ces séjours, l'organisation des arrivées et des départs ou encore l'organisation des activités et du lien social avec le monde extérieur ...

Pour assurer une continuité, sinon de représentation, du moins de préoccupation, les comptes rendus des réunions les plus récentes seront accessibles à tous ceux qui en exprimeront le souhait.

1.7 La sécurité

Le Village Répit Familles Touraine relève de la réglementation applicable aux établissements recevant du public de type J.

A ce titre il bénéficie d'un avis favorable de la Commission de sécurité et d'accessibilité en date du 21 juin 2013 (visite obligatoire tous les 3 ans).

La surveillance de l'établissement est assurée 24H/24H, notamment la nuit, par une présence humaine systématique.

2 – Votre confort

2.1 Votre chambre

Elle dispose de tous les éléments de confort nécessaires pour y résider dans les meilleures conditions possibles. Sa literie est de qualité et tous les éléments textiles s'intègrent harmonieusement aux différentes couleurs retenues pour chaque niveau d'hébergement.

A votre convenance, le lit est simple ou double quand vous êtes seul, séparé ou rapproché quand vous êtes en couple.

Chaque chambre est équipée d'un plan de travail avec fauteuil, d'un téléviseur à écran plat, d'un coffre à code, d'une penderie et d'étagères de rangement, de voilages et rideaux occultant.

L'Etablissement dispose de lits médicalisés qu'il est possible de mettre en place sur demande.

2.2 Le téléphone

Chaque chambre est équipée d'un poste téléphonique à larges touches relié au standard de l'Etablissement permettant de recevoir des communications à tout moment de la journée, dans la limite des horaires d'ouverture de l'accueil. Ce même téléphone permet de joindre tous les services de l'Etablissement, de jour comme de nuit.

Il est possible de bénéficier de l'attribution d'une ligne directe en formulant la demande auprès de l'accueil. L'établissement facturera alors l'abonnement et les communications au résident.

2.3 Le linge

L'Etablissement fournit le linge plat, draps, serviettes,

Le linge personnel est pris en charge par le résident ou sa famille. Une laverie comprenant une machine à laver, un sèche-linge, une table et un fer à repasser sont à disposition. Les conditions d'accès et de disponibilité sont consultables à l'accueil.

A votre demande, et en fonction de la durée du séjour votre linge personnel pourra être confié, à vos frais, au prestataire extérieur de l'Etablissement. L'accueil se tient à votre disposition pour mettre en œuvre ce service.

3 - Votre Bien-être

3.1 – Les services

Le courrier

Le courrier est distribué chaque jour, sauf pendant le week-end. Il est possible de déposer son courrier à l'accueil, il sera relevé chaque jour sauf le week-end.

Les biens et valeurs personnels

L'établissement ne peut être tenu responsable de la perte ou de la disparition d'objets personnels que dans le cas où une faute est établie à son encontre ou à l'encontre d'une personne dont il doit répondre.

La responsabilité de l'établissement n'est pas non plus engagée lorsque la perte ou la détérioration résulte de la nature ou d'un vice de la chose, ni lorsque le dommage a été rendu nécessaire pour l'exécution d'un acte médical ou d'un acte de soins.

Les petites réparations

Les dysfonctionnements, pannes et autres incidents matériels doivent être signalés à l'accueil. Ils sont traités aussi rapidement que possible.

3.2 - La restauration

La préparation des repas est entièrement réalisée sur place, essentiellement à partir de produits frais. Les menus respectent les principes de l'équilibre nutritionnel des personnes âgées. Ils tiennent compte des produits disponibles selon les saisons.

Les régimes alimentaires, médicalement prescrits, sont mis en œuvre sous la responsabilité du service infirmier.

Une Commission des menus se réunit trimestriellement pour évaluer la qualité des repas servis. Cette instance est composée d'une diététicienne, de représentants du personnel, de familles et de résidents. Pour tenir compte de la courte durée moyenne des séjours, la commission utilise les résultats des enquêtes de satisfaction pour alimenter ses débats.

3.3 - L'animation

Le principe même de la prestation d'hébergement temporaire proposée s'organise autour de la notion de vacances et l'Etablissement dispose pour se faire de locaux, matériels et activités adaptés.

Une attention particulière a été portée lors de la constitution du dossier d'admission à recenser vos goûts, vos envies, vos préférences pour préparer le programme de vos activités à Fondettes.

Sur place, un affichage actualisé permet de savoir ce qui est proposé. Il est toujours possible de gérer certains aménagements de son propre programme en se rendant à l'accueil.

Les aidants organisent leurs propres activités en utilisant les ressources de la structure, certaines d'entre elles pouvant être réalisés conjointement avec la personne qu'ils accompagnent.

Au-delà des activités encadrées et organisées par la structure, certaines activités sont accessibles à tout moment avec la libre disposition des locaux et matériels de jeux qui vont avec. C'est le cas des jeux de société, du billard, du ping-pong, de la salle VILLANDRY de multi activités, du mini-golf

3.4 – La piscine, le SPA et la remise en forme

Ces équipements ont été prévus pour contribuer à votre bien-être. Ils disposent d'un dispositif de mise à l'eau qui nécessite l'accompagnement du personnel pour être mis en œuvre. Des temps d'utilisation spécifique à l'autonomie et à la situation physique de chacun sont aménagés tout au long de la journée.

La salle de remise en forme est équipée d'appareils dont l'accès n'est libre que pour les seules personnes qui accompagnent leurs aidés. Les résidents accueillis au titre de l'hébergement temporaire ne sont susceptibles d'accéder à ces équipements sur sous la surveillance d'un membre du personnel.

4 – Votre santé

4.1 – L'accompagnement d'un Médecin

L'Etablissement dispose d'un temps de présence d'un médecin pour assurer la sécurité médicale et l'éventuelle coordination des soins avec un médecin libéral de la commune de Fondettes avec lequel l'Etablissement a passé convention. Ce dernier intervient si nécessaire en continuité du médecin traitant du domicile. Il a accès aux données médicales et aux prescriptions et préconisations du médecin traitant qui a contribué à l'élaboration du dossier d'admission.

Les frais médicaux, médicaments compris, inhérents à l'intervention d'un médecin libéral relèvent du régime d'Assurance Maladie du bénéficiaire.

4.2 - L'équipe soignante

L'équipe soignante est composée d'infirmières diplômées d'état placées sous l'autorité conjointe de la direction et du médecin.

L'infirmière assure le suivi des visites des médecins. Elles sont en charge de l'administration des médicaments, déposés par le résident à son arrivée, et du suivi des prescriptions médicales.

Les soins infirmiers sont entièrement assumés par le service infirmier de la structure.

4.3 – *Les soins de nursing*

Ils sont assurés par des aides-soignantes qualifiées. Ils consistent en l'aide à l'accomplissement des actes essentiels de la vie quotidienne (toilette, habillage, aide aux repas, prévention ou traitement de l'incontinence, etc.).

Les produits de toilette sont à la charge du résident.

4.4 – *Les intervenants para médicaux*

Le résident a le libre choix des intervenants paramédicaux qui lui seraient nécessaires et dont il assure la charge financière, (pédicure-podologue, kinésithérapeute, dentiste, etc.).

Ces choix sont inscrits dans le dossier du résident au moment de la constitution du dossier d'admission, mais ils peuvent être modifiés à tout moment en raison notamment de l'évolution de l'état de santé.

Dans la mesure du possible, et dans le cadre de conventions signées avec eux, les intervenants paramédicaux interviennent dans la structure. En cas de nécessité absolue l'Etablissement pourra prendre en charge le transport vers un cabinet spécialisé.

5 - La constitution du dossier

Cette étape, préalable essentiel à la réalisation de votre séjour au Village Répit Familles Touraine est réalisé dans le cadre formalisé de la Plate- forme d'évaluation et d'aide à la réservation.

Elle donne lieu à la signature d'un contrat de séjour, lequel précise notamment les engagements de chacun, les tarifs et tous autres éléments de nature à faciliter la réalisation du séjour.

6 - Vos interlocuteurs

A tout moment il est possible de rencontrer une personne qualifiée du Village, de signaler une anomalie, de suggérer une amélioration, le personnel de l'accueil est à votre écoute pour y donner suite.

Au sein de l'établissement

Patrick BRUNERIE, Directeur,
Docteur Martine CONTRE CARCELEN, Médecin coordonnateur,
Aude NOEL, Infirmière référente.

A l'extérieur de l'établissement

Personne qualifiée : affichage au pôle médical

ALMA (écoute maltraitance) 08 92 68 01 18